



## Marchés publics de services ou de fournitures

### OFFICE DE TOURISME DE LOURDES

Place Peyramale

65100 LOURDES

Tél. : 05 62 42 77 40

Fax : 05 62 94 60 95

E-mail : [communication@lourdes-infotourisme.com](mailto:communication@lourdes-infotourisme.com)

[www.lourdes-infotourisme.com](http://www.lourdes-infotourisme.com)

## MARCHE DE REGIE PUBLICITAIRE ET D'IMPRESSION DU PLAN TOURISTIQUE

Date de réception des offres :

Jeudi 26 septembre 2013 à 12h au plus tard

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

\*\*\*\*\*

### ACTE D'ENGAGEMENT

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

#### Renseignements :

Service Promotion-Communication – Christelle LETARD

Tél. : 05 62 42 77 40 – [c.letard@lourdes-infotourisme.com](mailto:c.letard@lourdes-infotourisme.com)

## SOMMAIRE

### 1- OBJET DE LA CONSULTATION

Article 1 : Etendue de la consultation	p 3
Article 2 : Objet de la consultation	p 3
Article 3 : Nature du marché	p 3
Article 4 : Décomposition de la consultation	p 3

### 2 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Délai d'exécution ou date de livraison	p 3
Article 2 : Critères	p 4
Article 3 : Variantes et options	p 4
Article 4 : Durée de validité des offres	p 4
Article 5 : Modalités de dépôt des offres	p 5
Article 6 : Modalités et détermination des prix	p 5
Article 7 : Contenu de la réponse	p 5
Article 8 : Négociation	p 5

### 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

### 4 – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1 : Sous-traitance	p 6
Article 2 : Matériels, objets et approvisionnement	p 6
Article 3 : Admission et vérifications	p 6
Article 4 : Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire	p 6
Article 5 : Litiges	p 6

### 5 – CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

### 6 – ACTE D'ENGAGEMENT

A : Objet du marché	p 7
B : Identification du pouvoir adjudicateur	p 7
C : Contractant	p 7-9
D : Sous-traitance	p 9
E : Délai d'exécution des prestations	p 9
F : Durée du marché	p 9
G : Situation de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale	p 10
H : Acte de cession et remise des fichiers numériques	p 10
I : Déclarations	p 10
J : Approbation du marché	p 10

## **1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

### Article 1 : Etendue de la consultation

Le présent marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28-I du Code des Marchés Publics.

La procédure respecte les modalités suivantes :

- un avis d'appel public à la concurrence est envoyé à la publication sur le site Marches-espaces.com et sur le site internet de l'Office de Tourisme de Lourdes,
- le dossier de consultation ainsi que toutes les pièces annexes sont téléchargeables sur le site internet de l'Office de Tourisme de Lourdes : [www.lourdes-infotourisme.com](http://www.lourdes-infotourisme.com), ou peuvent être envoyés gratuitement aux prestataires qui en font la demande par voie électronique. (Dans le cadre de sa politique de développement durable, l'Office de Tourisme de Lourdes souhaite que l'envoi ou le retrait du dossier se fasse uniquement par téléchargement).
- les offres seront examinées par une commission technique composée de la directrice de l'Office de Tourisme et des membres du service « promotion-communication ».

### Article 2 : Objet de la consultation

Dans le cadre de ses missions d'information et de promotion, l'Office de Tourisme de Lourdes édite un plan touristique.

L'objet de la consultation porte sur la régie publicitaire et sur l'impression du plan touristique.

Le candidat s'engage à effectuer les prestations sans qu'aucune contrepartie financière ne soit attendue de l'Office de Tourisme de Lourdes. Pour ce faire, le candidat retenu assumera l'intégralité des charges.

### Article 3 : Nature du marché

La consultation donnera lieu à un marché unique.

### Article 4 : Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Tous les éléments techniques figurent dans le cahier des charges et devront être respectés.

## **2 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### Article 1 : Délai d'exécution ou date de livraison

La prestation débutera à la notification du marché (voir page 9).

## Article 2 : Critères

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Qualité du travail, moyens humains et références. <i>Ce critère sera jugé sur les compétences, les références du candidat et des exemples de réalisation de support de même type.</i>	40%
2- Conformité de la réponse au regard du cahier des charges (qualité de l'offre). <i>Ce critère sera jugé sur la note méthodologique transmise.</i>	40%
3- Tarifs des encarts publicitaires.	10%
4- Prise en compte de critères de développement durable par l'entreprise et ses sous-traitants éventuels.	10%

Les méthodes utilisées pour le calcul des notes des autres critères sont les suivantes (une notation sur 5 points a été établie) :

- 5 points : très satisfaisant
- 4 points : satisfaisant
- 3 points : moyennement satisfaisant
- 2 points : peu satisfaisant
- 1 point : pas satisfaisant

Aucune note à zéro ne sera affectée au candidat pour le critère valeur technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation porterait tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## Article 3 : Variantes et options

Aucune variante ni option ne seront autorisées.

## Article 4 : Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### Article 5 : Modalités de dépôt des offres

Les candidatures doivent être transmises sur support papier, par courrier (ou remises en main propre) à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de Lourdes - A l'attention du Service Promotion-Communication – Place Peyramale – 65100 LOURDES.

La date limite de remise des offres est fixée au : Jeudi 26 septembre 2013 à 12h au plus tard.

#### Article 6 : Modalités et détermination des prix

Les tarifs des encarts publicitaires (selon les dimensions) seront communiqués, chaque année deux mois avant la date anniversaire de la notification du marché, à l'Office de Tourisme de Lourdes.

#### Article 7 : Contenu de la réponse

• Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les attestations prévues par l'article 44 du Code des Marchés Publics à savoir :

- une lettre de candidature ou DC1 (recommandé),
- s'il est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés,
- une déclaration sur l'honneur ou DC2 (recommandé), dûment datée et signée, justifiant qu'il ne fait pas l'objet des interdictions de soumissionner énoncées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Ces pièces sont téléchargeables à partir du site Internet suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- Les candidats produiront un mémoire technique en réponse au cahier des charges ainsi que les documents permettant d'apprécier leur solidité financière et leur expérience.
- Les réponses seront rédigées en français et la monnaie du marché est l'Euro.
- Pour les candidats étrangers, ces pièces seront rédigées ou traduites en français par un traducteur assermenté.
- En outre, le candidat retenu aura à produire, et ce dans un délai de 10 jours, les éléments suivants :
  - Le NOTI 1 (ancien DC 6)
  - Le NOTI 2 (ancien DC 7).

Ces pièces sont téléchargeables à partir du site Internet suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>

#### Article 8 : Négociation

L'Office de Tourisme de Lourdes se laisse la possibilité de négocier avec les entreprises ayant formulé les meilleures offres et ce, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

### **3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Le marché est constitué par le présent document faisant office d'acte d'engagement (AE), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), par le cahier des charges et les fichiers fournis par l'Office de Tourisme de Lourdes, le (les) tarif(s) proposés.

#### **4 - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

##### Article 1 : Sous-traitance

Le titulaire du marché pourra sous-traiter l'exécution de certaines prestations de son marché à condition d'avoir obtenu de l'Office de Tourisme de Lourdes l'acceptation de chaque sous-traitant. Le titulaire demeure l'unique responsable des prestations.

##### Article 2 : Matériels, objets et approvisionnements confiés au titulaire

Les fichiers fournis par l'Office de Tourisme de Lourdes (carte, photos et textes) sont la propriété de l'Office de Tourisme de Lourdes et le demeureront. Toute utilisation frauduleuse des fichiers fera l'objet d'un recours contentieux.

##### Article 3 : Admission et vérification

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG FCS (Arrêté du 19 janvier 2009).

Par ailleurs, à l'issue des opérations de vérifications quantitatives et qualitatives, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de demander le retraitage gracieux des exemplaires défectueux.

##### Article 4 : Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire

En cas de résiliation, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par le marché, aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.

##### Article 5 : Litiges

En cas de litige, seul le tribunal administratif de Pau est compétent en la matière, conformément à l'article R.312-11 du code de la Justice administrative.

#### **5 – CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à :

Office de Tourisme de Lourdes - Service Promotion-Communication

Christelle LETARD

Tél. : 05 62 42 77 40 – [c.letard@lourdes-infotourisme.com](mailto:c.letard@lourdes-infotourisme.com)

## 6 - ACTE D'ENGAGEMENT

### A- Objet du marché

Marché de régie publicitaire et d'impression du plan touristique de l'Office de Tourisme de Lourdes.

### B- Identification du pouvoir adjudicateur

OFFICE DE TOURISME DE LOURDES

Place Peyramale – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. 05 62 42 77 40 – Fax : 05 62 94 60 95

Signataire et ordonnateur du marché : La Directrice, Mme Pascale FOURTICQ

### C- Contractant

Le contractant est une entreprise individuelle : compléter la rubrique (A)

Le contractant est une société : compléter la rubrique (B)

Le contractant est un groupement : compléter la rubrique (C)

**(A)** Je soussigné (Nom et prénoms).....

- Agissant en mon nom personnel

- Domicilié à

. adresse complète :

.....

. numéro de téléphone : .....

- Immatriculé (e) à l'INSEE : .....

- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) : .....

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....

- Code d'activité économique principale (APE) :

.....

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

.....

**(B)** Je soussigné (Nom et prénoms).....

- Agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

.....

- Ayant son siège social à :

. adresse complète :

.....

. numéro de téléphone : .....

- Immatriculé (e) à l'INSEE : .....

- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

.....

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :  
.....
- Code d'Activité Economique Principale (APE) :  
.....
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :  
.....

**(C) Nous soussignés,**

*A compléter (1 fiche par entreprise), au choix, selon la nature de l'entreprise*

Nom et Prénom : .....  
 Agissant en mon nom personnel  
 Domicilié à : .....  
 Téléphone : .....  
 Immatriculé(e) à l'INSEE : .....  
 Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
 Code d'activité économique principale (APE) : .....  
 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : (1)  
 .....

Ou

Nom et Prénom : .....  
 Agissant pour le nom et pour le compte de la société : (2)  
 .....  
 Au capital de : .....  
 Ayant son siège social à : .....  
 Téléphone : .....  
 Immatriculé(e) à l'INSEE : .....  
 Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
 Code d'activité économique principale (APE) : .....  
 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : (1) .....  
 .....

(1) Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

(2) Intitulé complet et forme juridique de la société

Après avoir pris connaissance du cahier des charges et du DCE,

- M'ENGAGE, (NOUS NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon (notre) offre.



- AFFIRME, (AFFIRMONS) sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j' (nous) intervins (intervenons) est titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elle encourt :

**Compagnie :**

.....

**N° Police :**

.....

L'offre ainsi présentée ne me (nous) liant toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée, dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Dans le cas d'un groupement :

L'entreprise :

.....

est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

**D- Sous-traitance**

Il est envisagé de sous-traiter les prestations suivantes au(x) sous-traitant(s) figurant(s) dans le tableau ci-dessous :

<b>Sous-traitant</b>	<b>Nature de la prestation</b>

**E- Délai d'exécution des prestations**

Le délai d'exécution part à compter de la notification du marché.

Un planning d'intervention sera établi en année 1 pendant la période de préparation : il a un caractère contractuel (pénalité de retard cf. chapitre 4/Cahiers des clauses administratives particulières - art. 3).

Il en sera de même pour les années 2 et 3.

Le délai plafond annuel fixé par l'Office de Tourisme de Lourdes est la semaine 14 (année 2014) en année 1.

**F- Durée du marché**

Ce marché est conclu pour un an avec deux reconductions tacites d'un an.

G- Situation de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale

A compter de la notification de marché, le titulaire s'engage à fournir, tous les 6 mois et jusqu'à échéance du marché, les documents visés à l'article D. 8222-5 du code du travail.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, il est fait application aux torts du titulaire les conditions de résiliation prévues au présent marché.

La décision intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

H- Acte de cession et remise des fichiers numériques

Le candidat s'engage à céder à titre exclusif à l'Office de Tourisme de Lourdes la totalité des droits de reproduction et de représentation du plan touristique qu'il aura conçu en réponse à la présente consultation. Cette cession vaut pour les usages propres de l'Office de Tourisme de Lourdes. Cette cession est concédée pour 5 ans. Elle concerne les supports de communication suivants : internet, téléphonie mobile, éditions papier, DVD.

Par ailleurs, le candidat s'engage à remettre également, chaque année deux mois avant la date anniversaire de la notification du marché, à l'Office de Tourisme de Lourdes à l'issue de la prestation une copie sur CD Rom des fichiers numériques correspondant à la composition des documents (fichiers Xpress, In Design ...) et aux éléments graphiques utilisés.

I- Déclarations

Fait en un seul original

à ....., le .....

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des)  
prestataire(s)

J- Approbation du marché

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant légal du maître de l'ouvrage

A Lourdes, le .....

La Directrice de l'Office de Tourisme de Lourdes,

Pascale FOURTICQ